

Confidentiel

FBP ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

18 06 2026



Actualité FBM

Mission L. Habert

Mission Habert : Nouvelles missions

- **Prévention des maladies cardiovasculaires et des maladies rénales – score de risques**
 - Travail des CNP de cardiologie, endocrinologie, néphrologie et du collège de MG sur le parcours patient
 - Positionnement de la HAS :
 - S’agissant du Score 2, en attente des recommandations de la HAS
 - S’agissant du SRR en revanche, les recommandations de la HAS sur le parcours de soins en MRC (2021, actualisé 2023) font du score un outil d’orientation du parcours du patient.
 - FIB 4 : HAS pas saisie
- **Suivi et dépistage opportuniste du diabète:**
 - Suivi des diabétiques qui n’auraient pas réalisé de suivi de HB₁AC dans les conditions préconisées par la HAS (3 ou 6 mois).
 - Dépistage sans ordonnance : réalisation d’une glycémie à jeun
- **Biologiste référent**
 - Pour les patients diabétiques ou en MRC → enjeu d’observance et d’orientation
 - Enjeu général d’attractivité de la profession (labo comme centre de prévention)
 - Légitimité du biologiste : notamment dans le suivi de la MRC, les patients ont peu conscience du risque et la prescription peut être complexe pour un MG
 - Pourrait concerner un laboratoire et un biologiste en particulier (sauf absence) ; ce dernier point donne lieu à discussion
 - L’appellation « référent » peut évoluer si nécessaire → levée ambiguïté
- **Dépistage du cancer**
- **Couverture vaccinale**

Mission Habert : territorialisation et accès aux soins

- Mettre en adéquation offre et besoins
 - Constat de l'ouverture de sites dans des zones déjà bien pourvues : non désiré, non nécessaire
 - Un projet de cartographie est en cours de lancement (prestataire à désigner) par la FBM, qui doit permettre d'identifier et de qualifier précisément l'offre (inclus horaires d'ouverture, possibilité d'examen en urgence notamment)
 - Assurer la réalisation des examens dans les délais les plus courts
 - Assurer le maillage en zone sous dense
- Nouvelles ouvertures
 - Homogénéisation des approches et des règles d'implantations entre ARS
 - Zonage : Nécessité d'une harmonisation entre régions dans la définition des mailles et l'harmonisation des règles (cf notamment la question des SEL sur plusieurs régions avec des conséquences potentiellement discordantes : exemple Occitanie/ AURA/ PACA)
 - Nouvelles règles :
 - arrêt des nouvelles ouvertures sauf exception ?
 - se fixer comme objectif une durée de 4H entre la prise en charge du prélèvement et le résultat ?
 - passage à une règle de distance (en Km o temps) des sites de prélèvement au plateau technique norme difficile à établir, varie selon le territoire ?
 - Densité de laboratoire rapporté à nombre d'habitant dans un bassin de vie/santé ?
- Suppression de la règle 25% : accord sous réserve mise en œuvre d'un nouveau levier de régulation par les ARS
- Passage de 15 à 20% du taux de sous-traitance : large accord des participants
- N site/n bio: « casus belli »

Mission Habert : RIHN

- Constats: besoin d'un choc de simplification de process qui ne sont pas assez fluides sortie du RIHN pas assez rapide
 - Problématiques des actes de biologie différente de celles du médicament : intérêt d'une évolution des process d'évaluation ;
 - Plus de 600 actes en attente – traitement 10 à 15 par an
 - Process article 51 trop long et aléatoire
 - CHAB : ne se réunit pas suffisamment (12 heures par an), process d'inscription trop long
- En enjeu financier pour la biologie publique: intégration à la NABM avec décote ;
- Prendre en compte l'apport des actes nouveaux : certains sont des game changers, porteurs d'économie sur la prise en charge des patients
- Point particulier sur les tests compagnons
- Un enjeu important de traçabilité (suivi des indications)
- **Actes obsolètes** : nécessité de sortir ces actes de la NABM et de la LAHN

Mission Habert : nouveaux actes, nouveaux métiers

- **Sur les personnels des LBM**
 - Elargir les compétences des TBM pour certains prélèvements
 - Elargir les compétences des IDE (centrifugation)
 - Donner la possibilité à d'autres catégories de personnes d'opérer des prélèvements veineux/ alternative : créer une profession de phlébotomiste
 - Complexité CSP
- **Sur les biologistes**
 - Possibilité de téléexpertise (notamment dans le cadre d'un second avis)
 - Possibilité de prescrire dans le cadre de protocoles
 - Possibilité pour les pharmaciens biologistes d'autoriser une activité de consultation déjà exercée en pratique (hémostase, AMP)

Mission Habert : Autres thématiques

- **Accréditation**
- **Systeme d'information**
- **EBMD**

Rapport Berger

- Sortie le 11/06/2026
- Six thématiques:
 - A. Le changement de paradigme du système de santé
 - B. La biologie médicale, partie de la solution
 - C. Un rôle clé dans l'accès aux soins menacé par le risque d'érosion du maillage territorial
 - D. Un acteur majeur de l'emploi et de la contribution économique et sociétale
 - E. Un modèle économique fragilisé appelant un changement de paradigme
 - F. Un secteur moteur d'efficacité et d'innovation médicale et sociétale, au coeur des enjeux d'évolution du système de santé
- Version court/version longue (89p)
- Participation FBP